

Direction du secrétariat

PAR COURRIEL

Québec, le 12 juillet 2017

**Objet** : Demande d'accès aux documents - Rapport sur la mise en œuvre du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents du 29 juin 2017, concernant l'objet en titre.

Après analyse, nous constatons que le document auquel vous demandez l'accès est au stade d'ébauche. Suivant l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous ne pouvons accéder à votre demande puisque le droit d'accès ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

Conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous confirmons que vous pouvez demander une révision de notre décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*(original signé par)*

**André Ménard**

Responsable de l'accès aux documents et de  
la protection des renseignements personnels

p. j.

Aile Jacques-Parizeau, 3<sup>e</sup> étage  
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau  
Québec (Québec) G1R 5E7  
Téléphone: 418 643-4035  
**Sans frais : 1 800 463-4315**  
Télécopieur : 418 646-5560  
[www.habitation.gouv.qc.ca](http://www.habitation.gouv.qc.ca)